Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz

Band: - (2008)

Heft: 4: Informationswissenschaft: die Instrumente der Zukunft = Information documentaire: les outils du futur = Scienze della informazione: gli strumenti di domani

Artikel: Adaptation des normes et standards de la profession

Autor: Accart, Jean-Philippe

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-769814

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Adaptation des normes et standards de la profession

Jean-Philippe Accart, rédaction *arbido*

La mutation actuelle du secteur des sciences de l'information oblige à une constante adaptation des normes et des standards en vigueur dans nos professions, que ceux-ci concernent les bibliothèques, les services de documentation ou d'archives. Cette mutation est la conséquence directe des changements technologiques et du développement des réseaux, de la nouvelle structure des organisations et du coût induit de l'information. Un autre facteur est l'éventail de plus en plus large des services et produits documentaires offerts ainsi qu'une exigence plus forte de l'utilisateur par rapport à sa demande d'information. Cette exigence, en termes de qualité de l'information fournie, rejaillit directement sur le professionnel de l'information.

La directive 83/189/CEE définit la norme comme «une spécification technique approuvée par un organisme reconnu à activité normative ... dont l'observation n'est pas obligatoire». Dans la pratique, les normes sont souvent citées en cas de litiges ou de conflits soulevant des problèmes techniques. Un expert est désigné par un juge afin de vérifier l'application des normes. Celles-ci sont donc considérées comme des repères solides par la justice et sont donc incontournables.

Selon l'Unesco (*Accès à l'information normative*, Paris, Unesco, 1985), «une norme est un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats, garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné». En France, la normalisation a un statut légal défini par le décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 (article 1er).

Avec l'évolution technologique, de nouvelles normes apparaissent qui permettent par exemple:
- d'échanger des notices bibliographiques et de diminuer les coûts du catalogage;
- de produire, recevoir et diffuser des documents électroniques;
- d'afficher des ressources internet et de les valoriser par des liens vers d'autres sites;
- de conserver de façon pérenne des collections, quel qu'en soit le support;
- de maîtriser une activité qui, pour une bonne part, n'a plus le papier comme support.

L'élaboration d'une norme exige un travail collectif important et répond à des besoins multiples d'harmonisation et d'échanges. Elle représente un instrument appréciable pour tout professionnel de l'information. Seule l'observation de conventions communes permet les partages, les échanges cohérents, qu'ils soient locaux, nationaux, internationaux. L'utilisateur (le public) y trouve son avantage, même si certaines conventions lui paraissent ésotériques. La médiation des professionnels aide à déchiffrer ces conventions, qui existent dans tous les domaines d'activité. La mise en place d'un système d'information, d'un espace documentaire, la constitution d'un fichier, d'une base de données bibliographiques ou de documents doit reposer sur des bases solides et rechercher d'emblée la qualité.

Les normes sont mises en œuvre sur le plan international par un certain nombre d'organismes, dont l'Organisation internationale de normalisation (ISO) présente dans 130 pays, le Comité européen de normalisation (CEN) et l'Association française de normalisation (Afnor). La Fédération internationale des associations de bibliothécaires (IFLA) joue également un rôle important (quelques grands organismes normatifs sont donnés en annexe 3). Après enquête, leur version définitive est édictée par l'ISO et traduite au sein de la Commission générale 46 (CG 46) «Information et documentation» de l'Afnor. A la CG 46 correspond le comité technique 46 (TC 46) de l'ISO, réparti en huit commissions:
- la CN 2: conversion des langues écrites;
- la CN 3: modélisation conceptuelle des données;
- la CN 4 : réseaux et interconnexion;
- la CN 5: méthodes et moyens d'accès à l'information;
- la CN 6: numérotation et identification;
- la CN 7: structure logique et physique de l'information;
- la CN 8: évaluation des résultats;
- la CN 10: conservation des documents.

Pour actualiser une norme, un groupe de travail est constitué. Après rédaction, le texte est soumis aux professionnels et les corrections intégrées. Le processus de révision d'une norme est un tra-

Courrier des lecteurs
e-mail: gilliozs@bluewin.ch

arbido print
arbido newsletter

vail qui peut s'étendre sur trois années. La Bibliothèque nationale de France est représentée dans la plupart des commissions et comités techniques de normalisation.

L'Afnor a publié plusieurs volumes concernant les normes en documentation.

Note: tiré de Jean-Philippe Accart et Marie-Pierre Réthy, «Le Métier de documentaliste», Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 2008, p. 29.

ABSTRACT

Anpassung der Berufsnormen und -standards

Die Umwälzungen, die gegenwärtig im Bereich Informationswissenschaften stattfinden, erfordern eine konstante Anpassung an die für unseren Bereich gültigen Normen und Standards. Diese Forderung gilt für Bibliotheken genauso wie für Dokumentationsstellen oder Archive. Die damit verbundenen Veränderungen sind die direkten Folgen der technischen Umwälzungen und der Weiterentwicklung der Netzwerke, der neuen Organisationsstrukturen und des finanziellen Aufwands, der die Arbeit mit Information mit sich bringt. Weitere Faktoren sind das ständig wachsende Angebot von Informationsangeboten und -dienstleistungen sowie die steigenden Anforderungen und die stärkere Nachfrage durch die Nutzer. Der damit verbundene Qualitätsanspruch an die gelieferten Informationen hat direkte Auswirkungen auf die Arbeit der Fachleute, die im Informationswesen tätig sind.